



**Sevépi**

**BREVAL (78)**

**\*\_\*\_\***

**DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION D'EXPLOITER**

**5 – RESUME NON TECHNIQUE  
DE L'ETUDE D'INCIDENCES**

**Version B du 27/07/2019**

## SOMMAIRE

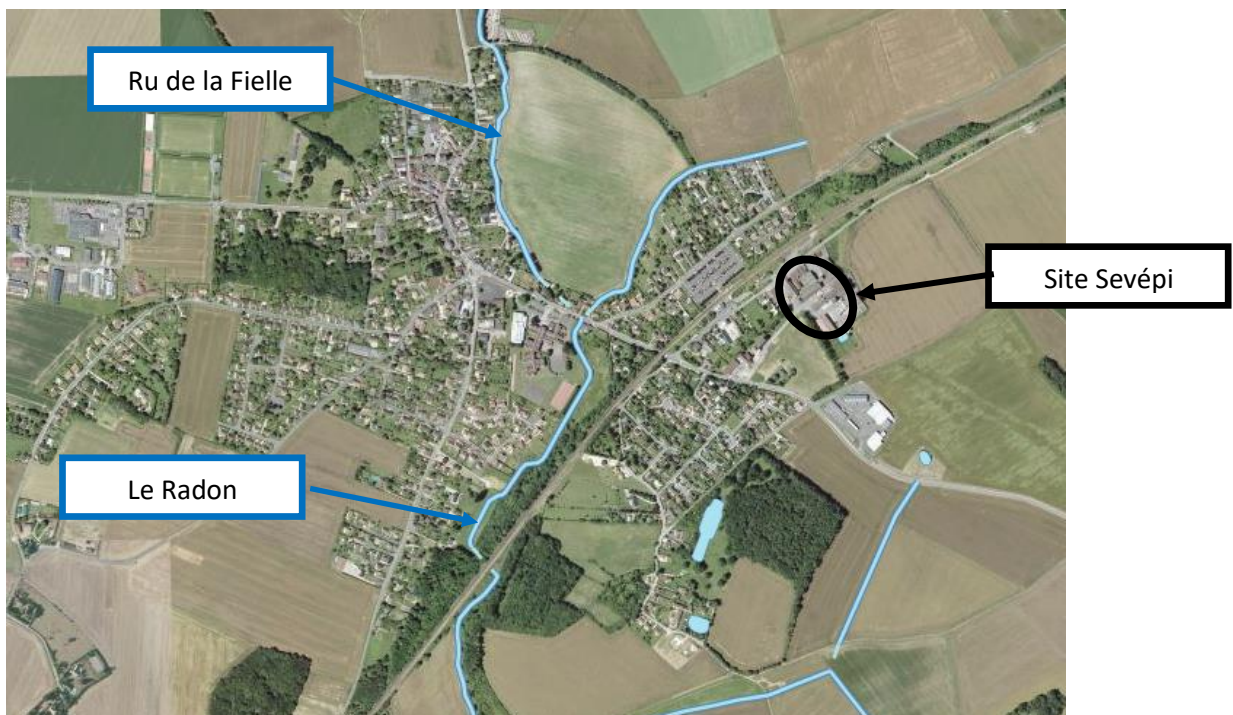
<b>I - DESCRIPTION DU SITE ACTUEL SUR LEQUEL LE PROJET DOIT SE FAIRE ET DE SON ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>3</b>
1-2 Description de son environnement actuel.....	3
<b>II - ANALYSE DES INCIDENCES DIRECTES, INDIRECTES, PERMANENTES ET TEMPORAIRES .....</b>	<b>7</b>
2-1 Effets directs.....	7
2-2 Effets indirects .....	9
<b>III- MESURES PRISES OU ENVISAGEES POUR DIMINUER LES INCONVENIENTS.....</b>	<b>12</b>
3-1 Intégration du site .....	12
3-2 Prélèvement d'eau.....	12
3-3 Traitement des eaux pluviales et de voiries .....	12
3-5 Traitement des eaux vannes.....	13
3-6 Prévention des pollutions des eaux superficielles .....	13
3-7 Traitement des rejets à l'atmosphère.....	13
3-8 Prévention des bruits et des vibrations.....	14
3-9 Limitation et traitement des déchets.....	15
3-10 Transports et approvisionnements .....	16
3-11 Sols et eaux souterraines .....	16
3-12 Protection de la faune et de la flore .....	16
3-13 Utilisation rationnelle de l'énergie.....	17
3-14 Protection de la santé .....	17
<b>IV – PROPOSITIONS DE MESURES DE SUIVI .....</b>	<b>17</b>

**RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCE****I - DESCRIPTION DU SITE ACTUEL SUR LEQUEL LE PROJET DOIT SE FAIRE ET DE SON ENVIRONNEMENT****1-2 Description de son environnement actuel**

Le projet sera implanté sur un site déjà existant et exploité.

**1-2-1 Eaux de surface****Données hydrographiques :**

On ne recense pas de cours d'eau à proximité immédiate du site. Le plus proche est Le RADON à 300 m au Sud-Ouest du site qui rejoint ensuite l'EURE à 7 km. Le Ru de La Fielle situé à 600 m à l'Ouest du site alimente le RADON.



<http://carmen.developpement-durable.gouv.fr> (2019)

Le stockage de céréales ne nécessite pas l'usage d'eau dans son process.

**1-2-2 Eaux souterraines**

Il existe 2 points de captages d'eau mais à plus de 3 km du site, sur les communes de BUCHELAY et MONDREVILLE.

Le site n'est pas situé sur une aire d'alimentation de captage.

## RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCE

### 1-2-3 Sols et sous-sols

Selon le site internet BASOL, il n'y a pas de sites et sols pollués sur La commune de BREVAL et à proximité.

### 1-2-4 Milieux biologiques

Il n'y a pas de sites classés ou de sites inscrits à proximité immédiate du site de Sevépi.

Le plus proche est la forêt de Rosny à plus de 1.5 km au Nord et Vallée de la Haute-Vaucouleurs à 4 km au Sud-Est.

Le projet n'est pas situé dans un périmètre des Arrêtés de Protection de Biotope (APB) d'Île-de-France.

Le projet n'est pas situé dans une zone de protection spéciale (ZPS) du réseau Natura 2000 en Île-de-France.

Le projet n'est pas situé dans une zone spéciale de conservation (ZSC) et sites d'intérêt communautaire (SIC) en Île-de-France. Présence à 4 km au Nord du Parc naturel du Vexin (ZSC) et la carrière de Guerville (SIC) à 12 km à l'Est.

### 1-2-5 L'air

Le site est implanté en zone rurale.

Les activités de stockages de céréales ne génèrent que peu de polluants, exceptés ceux liés à la circulation des véhicules. Les poussières de céréales ne sont que des poussières organiques.

La qualité de l'air sur le département des Yvelines est suivie par « AIRPARIF ».

**Sur la région Ile-de-France, le bilan 2017** confirme la tendance générale à l'amélioration constatée depuis plusieurs années en Île-de-France. Néanmoins, cette diminution reste insuffisante et 5 polluants dépassent toujours les normes, à des degrés divers : le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), les particules (PM10 et PM2,5), l'ozone (O<sub>3</sub>) et le benzène (C<sub>6</sub>H<sub>6</sub>). L'essentiel des dépassements est constaté dans l'agglomération parisienne et le long de la circulation.

La circulation des agriculteurs et des camions de livraisons est déjà concernée dans le flux du trafic actuel, puisque le site exerce déjà une activité de stockage de céréales.

Les activités réalisées, sur le site de la coopérative Sevépi, n'auront pas d'incidences significatives sur la qualité de l'air des communes à proximité de la zone d'étude.

Il n'y a pas de facteurs importants de pollution de l'air dans l'environnement immédiat de la coopérative.

### 1-2-6 Habitats humains et activités associées

Le projet sera implanté sur un site déjà existant et exploité.

Ce site est en zone d'activités agricoles et en bordure de la commune de Bréval.

#### • Voies de communication :

L'accès au site se fera essentiellement par la RD 11 quelquefois par l'avenue Noel Duchesne.

**RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCE**

La voie SNCF Mantes-la-Jolie Evreux est située au Nord du site, à plus de 75 m du silo projeté.  
Le trafic de cette voie est supérieure à 30 trains par jour.

Le trafic routier concernant l'exploitation des installations est lié au volume des collectes et du stockage. En effet, le complexe céréalier sert au stockage et à l'expédition de la collecte de Sevépi. L'intérêt principal de ce projet est le fait de pouvoir expédier les céréales sur un même endroit et ainsi gérer au mieux la logistique de la coopérative permettant de limiter le nombre de camions sur les routes. Le silo projeté reprend le flux déjà existant, mais comme le volume de stockage va augmenter, le trafic va lui aussi naturellement croître. Celui-ci est principalement réparti sur l'année en fonction des ventes de céréales, sauf pendant la moisson, où celui-ci est plus concentré.

- **Habitations et zone d'activité :**

On retrouve le reste des zones habitées sur le côté Ouest du site.



**RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCE****1-2-7 Bruits - vibrations**

- **Existence de nuisances actuelles**

Le silo projeté, sera réalisé sur un site déjà exploité, en remplacement de vieilles installations. Dans les silos existants, des machines sont utilisées pour les manipulations des stockages de céréales

Les nouvelles machines servant aux manipulations des stockages de céréales seront constituées de matériels mécaniques et électriques pour leur grande majorité, de nouvelle génération et donc moins bruyantes.

Ces matériels seront situés à l'intérieur du silo, excepté le ventilateur et le groupe froid qui seront dans un local dédié et insonorisé.

**Voies de communication :**

L'accès au site se fera essentiellement par la RD 11 quelquefois par l'avenue Noel Duchesne.

La voie SNCF Mantes-la-Jolie Evreux est située au Nord du site, à plus de 75 m du silo projeté.

Le trafic de cette voie est supérieure à 30 trains par jour.

La zone d'étude n'est pas concernée par des voies navigables.

Le site est exploité depuis plusieurs dizaines d'années, il est donc déjà générateur de bruit lié à ses activités. A ce jour, aucune plainte ni observation n'ont été faites sur une éventuelle nuisance sonore.

Le projet concerne les mêmes activités et auront donc les mêmes types d'incidences.

- **Existence d'un voisinage sensible**

La première habitation est située à 80 m du futur silo, au sud-est. On retrouve le reste des zones habitées sur le côté Ouest du site.

La zone d'activités artisanales et commerciales est située au Sud à plus de 170 m du site.

**1-2-8 Patrimoine culturel**

Pas de sites classés ou inscrits sur ou à proximité immédiate de Bréval.

Nous retrouvons au plus près la Forêt de Rosny.

Pas de sites patrimoniaux remarquables sur ou à proximité immédiate de Bréval.

Sur la commune de Bréval, est recensée sur la base Mérimée l'église Notre Dame de l'Assomption avec une statue du Christ en croix et une de la Vierge à l'Enfant, et un tableau l'Adoration des Mages, à plus de 800 m du site, au milieu de la commune.

Ainsi qu'une maison de l'architecte BOURNIQUEL.

**RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCE****II - ANALYSE DES INCIDENCES DIRECTES, INDIRECTES,  
PERMANENTES ET TEMPORAIRES****2-1 Effets directs****2-1-1 Incidence visuelle**

La parcelle concernée par les installations projetées est un site déjà existant, donc inscrit dans une activité industrielle exploitée.

Les installations qui seront construites feront l'objet d'une intégration paysagère dans le cadre de l'instruction de son permis de construire.



*Vue actuelle*

Il existe déjà des silos sur le site, la destruction des vieux bâtiments et la construction d'un nouveau silo permettra d'harmoniser le site.

**Il n'y aura pas d'incidence particulière sur l'aspect visuel du projet.**

## RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCE

### 2-1-2 Approvisionnement en eau

Les installations de la coopérative Sevépi n'utilisent pas d'eau pour des besoins de procédés industriels. Il en sera de même pour les installations projetées.

Le projet ne change en rien la nature ou le niveau d'approvisionnement en eau.

**Pas d'incidence sur l'approvisionnement en eau.**

### 2-1-3 Rejet des eaux

#### • Rejets des eaux pluviales de toitures et de voiries

Les eaux pluviales (toitures et voiries) issues d'une partie de la nouvelle zone de circulation ainsi que du nouveau silo seront collectées puis stockées au plus proche du lieu de précipitation dans une noue étanche puis infiltrées dans une prairie inondable après passage via un séparateur à hydrocarbures. Les eaux des installations existantes seront aussi reprises par ce système (sauf sur la partie local appros et silo Demay qui possède un système identique de traitement mais séparé.

**Le traitement des eaux de toitures du projet n'aura donc pas d'incidence supplémentaire.**

#### • Rejets des eaux sanitaires

Les eaux vannes des toilettes et lavabos du personnel sont évacuées dans le réseau communal dédié à cet usage.

**Il n'y a pas de modifications liées au projet, donc pas d'incidence supplémentaire.**

### 2-1-4 Rejets dans l'air

Le but des silos est de réceptionner et de stocker des céréales issues de la moisson.

La manipulation des grains stockés entraîne une création de poussières. En effet le grain est véhiculé dans des installations de reprise et de nettoyage du grain. Ces installations (transporteurs à chaîne ou élévateurs à godets) sont capotées et aspirées.

Le nouveau silo sera équipé de points de captages sur les appareils de transport et de travail du grain, reliés à une centrale d'aspiration de type filtre à manche où la poussière filtrée sera envoyée d'un local dédié. Les fosses seront aussi sur aspiration.

**Il n'y aura donc pas d'incidences supplémentaires sur les rejets à l'atmosphère.**



## RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCE

### 2-1-5 Bruits et vibrations

#### • Type et caractéristiques des appareils et machines bruyant utilisés

Le silo projeté sera implanté dans un site existant déjà en activité.

Les nouvelles machines servant aux manipulations des stockages de céréales seront constituées de matériels mécaniques et électriques pour leur grande majorité, de nouvelle génération et donc moins bruyantes.

Ces matériels seront situés à l'intérieur du silo, excepté le ventilateur et le groupe froid qui seront dans un local dédié et insonorisé.

#### Il n'y aura donc pas d'incidences supplémentaires notables sur le bruit généré par les installations

#### • Nuisances liées à la circulation :

L'ensemble des céréales est acheminé exclusivement par la route : camion semi-remorque et tracteurs. La circulation est essentiellement diurne mais peut être nocturne durant la moisson.

Le trafic routier concernant l'exploitation des installations est lié au volume des collectes et du stockage. En effet, le complexe céréalier sert au stockage et à l'expédition de la collecte de Sevépi. L'intérêt principal de ce projet est le fait de pouvoir expédier les céréales sur un même endroit et ainsi gérer au mieux la logistique de la coopérative permettant de limiter le nombre de camions sur les routes.

Le silo projeté reprend le flux déjà existant, mais comme le volume de stockage va augmenter, le trafic va lui aussi naturellement croître. Le projet permettra une meilleure répartition du trafic tout au long de l'année. Le projet projeté permettra de les stocker sur place, l'évacuation se fera donc au cours de l'année.

#### Le projet aura une incidence sur le trafic routier.

## 2-2 Effets indirects

### 2-2-1 Risques de pollution du sol et des eaux souterraines

La vulnérabilité de la nappe est essentiellement liée à une pollution qui pourrait rejoindre la nappe par infiltration.

Des dispositions ont été prises pour qu'il ne puisse y avoir, en cas d'accident ou d'incident de déversement, de matière qui, par leurs caractéristiques et quantités émises, seraient susceptibles d'entraîner des conséquences notables sur le milieu naturel récepteur (séparateur d'hydrocarbures, bassin de rétention incendie et/ou tampon).

Les eaux pluviales de voiries collectées répondront, avant rejet, aux normes en vigueur.

#### Il n'y a pas d'incidences supplémentaires sur les sols ou les nappes souterraines liées au projet d'extension.

## RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCE

### 2-2-2 Effets sur la faune et la flore

La faune et la flore présente est limitée et coexiste déjà avec les activités existantes. La faune présente est celle liée aux stockages de céréales c'est-à-dire petits rongeurs et pigeons. Comme le silo projeté remplace des installations qui ont été démolies, qui avaient les mêmes activités, celui-ci n'aura pas d'impact supplémentaires à ceux déjà existants.

**Il n'y a donc pas d'incidences supplémentaires liées au projet sur la faune et la flore**

### 2-2-3 Effets sur l'agriculture

Les activités réalisées sur le site sont totalement liées à l'agriculture, puisque les agriculteurs sont les adhérents acteurs de leur coopérative. Elle sert à répondre aux besoins de leurs exploitations.

**Il n'y a donc pas d'incidence sur l'agriculture.**

### 2-2-4 Effets sur l'hygiène, la salubrité et la sécurité publique

Pour la lutte contre les rongeurs, la coopérative a mis en place via son système d'assurance qualité une procédure de traitement contre les nuisibles afin d'éviter leur prolifération. Le plan existant de lutte contre les rongeurs sera élargi aux futures installations.

**Il n'y a donc pas d'incidence sur l'hygiène, la salubrité et la sécurité publique.**

### 2-2-5 Effets sur les biens et le patrimoine culturel

Le projet sera réalisé sur un site déjà existant. Nous n'avons pas recensé de patrimoine culturel à proximité immédiate.

**Il n'y aura pas d'incidence particulière sur l'aspect visuel du projet.**

### 2-2-6 Effets sur la santé humaine

En fonctionnement normal, les effets pourraient être dus essentiellement aux nuisances sonores et aux vibrations.

Le bruit est « indésirable » et « dérangent » par ses effets psychologiques nuisibles à la santé. Il peut en outre provoquer des dommages aux organes auditifs jusqu'à la surdité.

Des émissions de bruit de même intensité peuvent lorsqu'il s'agit de musique, être agréablement perçues, ou ressenties comme dérangeantes lorsqu'il s'agit de bruits de la circulation.

La notion de bruit repose sur les particularités subjectives de l'oreille humaine et il est senti comme nuisance de façon différente selon les individus.

Sur la partie existante comme sur la partie projetée, une majorité des équipements est située dans les locaux, limitant ainsi les émissions sonores.

**Il n'y aura pas d'incidence particulière.**

## RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCE

### 2-2-7 Transport et approvisionnement

L'ensemble des céréales est acheminé exclusivement par la route : camion semi-remorque et tracteurs. La circulation est essentiellement diurne mais peut être nocturne durant la moisson.

Le trafic routier concernant l'exploitation des installations est lié au volume des collectes et du stockage. En effet, le complexe céréalier sert au stockage et à l'expédition de la collecte de Sevépi. L'intérêt principal de ce projet est le fait de pouvoir expédier les céréales sur un même endroit et ainsi gérer au mieux la logistique de la coopérative permettant de limiter le nombre de camions sur les routes.

Le silo projeté reprend le flux déjà existant, mais comme le volume de stockage va augmenter, le trafic va lui aussi naturellement croître. Le projet permettra une meilleure répartition du trafic tout au long de l'année. Le projet projeté permettra de les stocker sur place, l'évacuation se fera donc au cours de l'année.

**Il n'y aura pas d'incidence particulière.**

### 2-2-8 Déchets domestiques

#### Coproduits de céréales

Ces coproduits sont de différentes natures. Il s'agit principalement de pailles et paillettes, de graines étrangères, de débris végétaux, de poussières de terre.

Les « issues céréales » seront récupérées à la sortie du système de dépoussiérage (tuyauterie dans la tour de travail, filtre situé sur le local à « issues de céréales » à l'extérieur de la tour de travail). Les « issues céréales » seront collectées dans le local à « issues de céréales ».

#### Déchets banals

Ils sont constitués de cartons et papiers. Ils sont repris par la société NPC avec une benne mise à disposition. Il n'y aura pas d'augmentation de la production de déchets banals du fait du projet d'agrandissement

#### Déchets industriels spéciaux

Les engins sont entretenus par une entreprise extérieure spécialisée pour les grosses réparations. Les différents intervenants récupèrent les huiles qui sont ensuite retraitées par une entreprise spécialisée. Les autres indésirables sont ramenés à Douains et sont ramassés par une société spécialisée.

Les boues du déboureur/déshuileur sont collectées et traitées par un organisme agréé.

Les activités futures seront les mêmes que celles existantes actuellement.

**Il n'y a pas d'incidences nouvelles.**

**RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCE**

### III- MESURES PRISES OU ENVISAGEES POUR DIMINUER LES INCONVENIENTS

#### 3-1 Intégration du site

La parcelle concernée par les installations projetées est un site déjà existant, donc inscrit dans une activité industrielle exploitée.

Les installations qui seront construites feront l'objet d'une intégration paysagère dans le cadre de l'instruction de son permis de construire.



Etat Projeté - Insertion dans le site



Etat Existant

#### 3-2 Prélèvement d'eau

Comme il a été présenté dans le chapitre 2, il n'y a pas d'incidence sur le prélèvement d'eau, donc **pas de mesures supplémentaires prévues.**

#### 3-3 Traitement des eaux pluviales et de voiries

Les eaux pluviales (toitures et voiries) issues d'une partie de la nouvelle zone de circulation ainsi que du nouveau silo seront collectées puis stockées au plus proche du lieu de précipitation dans une noue étanche puis infiltrées dans une prairie inondable après passage via un séparateur à hydrocarbures.

**Il n'y a donc pas de mesures supplémentaires prévues.**

**RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCE****3-5 Traitement des eaux vannes**

Les eaux vannes des toilettes et lavabos du personnel sont évacuées vers le réseau communal. Comme il a été présenté dans le chapitre 2, il n'y a pas de modifications liées au projet, donc pas d'incidence supplémentaire.

**Il n'y a donc pas de mesures supplémentaires prévues.**

**3-6 Prévention des pollutions des eaux superficielles**

Pour éviter toute pollution en cas d'incendie des bâtiments, les eaux d'extinction sont collectées et envoyées vers la noue étanche de 400 m<sup>3</sup>. Une vanne de barrage avant déboureur permettra de l'isoler

Comme il a été présenté dans le chapitre 2, il n'y a pas d'incidences supplémentaires sur les sols ou les nappes souterraines liées au projet d'extension.

**Il n'y a donc pas de mesures supplémentaires prévues.**

**3-7 Traitement des rejets à l'atmosphère**

L'établissement est régulièrement nettoyé. De plus la conception des installations, les consignes d'exploitation et de nettoyage, le registre de nettoyage permettra d'assurer la limitation d'émission et de diffusion des poussières.

Il faut préciser que la manutention est réalisée par des élévateurs, transporteurs à chaîne, vis, à coffre fermé, et sur aspiration centralisée pour la plupart.

Les émissions de poussières ont essentiellement lieu aux postes de réception et d'expédition. Il est à préciser que les fosses sont sous des auvents fermés et seront aussi sur aspiration.

Comme il a été présenté dans le chapitre 2, chaque silo est équipé d'un système de filtration à manche de haute performance ce qui améliore la sécurité et la prévention des rejets vers l'atmosphère. Ces filtres sont situés à l'extérieur de la tour de travail et disposent d'un pressostat. La récupération des poussières se fait dans un boisseau à issues de céréales.

**Il n'y a donc pas de mesures supplémentaires prévues.**

## RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCE

### 3-8 Prévention des bruits et des vibrations

#### 3-8-1 Horaires de fonctionnement

Les installations peuvent fonctionner en continu, en fonction des périodes de récolte (blé, orge, colza, pois, maïs) et de la commercialisation des céréales. En période courante (grande partie de l'année), l'activité a lieu aux horaires suivants : 8H-12h et 13h30-17H.

Horaires d'ouvertures période moisson : de 8h00-2h00.  
Les horaires de travail ne seront pas modifiés à la suite des modifications.

**Il n'y a donc pas de mesures supplémentaires prévues.**

#### 3-8-2 Prévention des bruits à la base

La Coopérative veille particulièrement au bon état des équipements ainsi qu'à leur entretien, afin que les sources de bruits dues au fonctionnement des machines, ne soient pas perçues à l'extérieur. Les nouvelles installations seront intégrées au plan de maintenance préventive des installations.

**Il n'y a donc pas de mesures supplémentaires prévues.**

#### 3-8-3 Dispositifs d'insonorisation utilisés

En ce qui concerne le projet, la ventilation est assurée par la diffusion d'air dans les galeries inférieures. Les ventilateurs associés seront situés sous caissons, dont la conception tiendra compte de la diminution des effets sonores avec la mise en place de silencieux.

**Il n'y a donc pas de mesures supplémentaires prévues.**

#### 3-8-4 Consignes d'exploitation

Il est recommandé de ne pas faire fonctionner inutilement les appareils à vide.

Le matériel est régulièrement vérifié et entretenu (contrôle des roulements, des fixations, des équilibrages, ...).

En dehors de l'intégration des nouvelles installations au plan de maintenance préventive précisé au 3.8.2, **il n'y a pas de mesures supplémentaires prévues.**

## RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCE

### 3-8-5 Niveau acoustique résultant prévisible en limite de propriété

Le projet s'inscrit dans un site déjà exploité pour les mêmes activités.

Le silo projeté remplace des installations anciennes, les matériaux et machines qui seront installées répondent aux exigences actuelles concernant les règles de construction.

Cela améliorera donc les conditions d'exploitation.

Les véhicules et engins de la Coopérative sont conformes à la réglementation en vigueur, homologués. Il n'y a pas d'appareil de communication par voie acoustique gênant le voisinage.

Nous pouvons estimer que le projet n'aura donc pas d'incidences sonores nouvelles par rapport aux activités déjà existantes.

**Il n'y a pas de mesures supplémentaires prévues.**

### 3-9 Limitation et traitement des déchets

La production de co-produits de céréales de l'installation n'est pas une production volontaire. Le but est justement d'essayer d'en produire le moins possible. Ces co-produits constituent une freinte sur la collecte et donc une perte de valorisation.

Les co-produits sont séparés afin d'en favoriser la récupération. Ces co-produits sont collectés dans la case à « issues de céréales ».

Les « issues de céréales » sont valorisées vers des unités de compostage, ou vers des usines de fabrication d'alimentation animale elles ne sont donc pas considérées comme des déchets.

Les déchets liés au projet sont identiques à ceux de l'activité existante, leurs traitements seront les mêmes.

**Il n'y a donc pas de mesures supplémentaires prévues.**

## RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCE

### 3-10 Transports et approvisionnements

L'ensemble des céréales est acheminé exclusivement par la route : camion semi-remorque et tracteurs. La circulation est essentiellement diurne mais peut être nocturne durant la moisson.

Le trafic routier concernant l'exploitation des installations est lié au volume des collectes et du stockage. En effet, le complexe céréalier sert au stockage et à l'expédition de la collecte de Sevépi. L'intérêt principal de ce projet est le fait de pouvoir expédier les céréales sur un même endroit et ainsi gérer au mieux la logistique de la coopérative permettant de limiter le nombre de camions sur les routes.

Le silo projeté reprend le flux déjà existant, mais comme le volume de stockage va augmenter, le trafic va lui aussi naturellement croître. Le projet permettra une meilleure répartition du trafic tout au long de l'année. Le projet projeté permettra de les stocker sur place, l'évacuation se fera donc au cours de l'année.

**Il n'y a donc pas de mesures supplémentaires prévues.**

### 3-11 Sols et eaux souterraines

La nature du sol, la mise en place d'un débourbeur et la rétention des eaux en cas d'incendie permettent de prévenir toute atteinte aux sols et aux eaux souterraines.

**Il n'y a donc pas de mesures supplémentaires prévues.**

### 3-12 Protection de la faune et de la flore

Le projet sera réalisé sur un site déjà en activité. Les installations projetées remplacent des installations existantes, les activités restent donc inchangées.

Elles n'auront donc pas de conséquences significatives sur la faune et sur la flore locale.

**Il n'y a donc pas de mesures supplémentaires prévues.**



## RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCE

### 3-13 Utilisation rationnelle de l'énergie

Toutes dispositions sont prises afin de minimiser la consommation d'énergie électrique dans un intérêt économique notamment. Un suivi régulier des consommations est effectué afin de mettre en évidence d'éventuels dysfonctionnements ou surconsommation.

La thermométrie fixe multipoints permet une régulation exacte (quand il faut là où il faut) dès la mise en fonctionnement et arrêt de la ventilation (« énergivore »).

L'emploi de groupe froid, permettra aussi de mieux gérer les périodes de refroidissement et la durée d'abaissement des températures. La consommation d'énergie en bénéficiera.

Le gasoil non routier est utilisé pour l'engin de levage. L'engin est conforme aux normes en vigueur.

**Il n'y a donc pas de mesures supplémentaires prévues.**

### 3-14 Protection de la santé

Pour les nuisances liées à la poussière de céréales, les manutentions sont capotées et/ou sur aspiration, et/ou situées à l'intérieur des locaux.

Pour les nuisances sonores, les matériaux et machines qui seront installées répondront aux exigences actuelles concernant les règles de construction, Cela améliorera donc les conditions d'exploitation.

**Il n'y a donc pas de mesures supplémentaires prévues.**

## IV – PROPOSITIONS DE MESURES DE SUIVI

Les chapitres précédents ont montré que le projet n'a que peu d'incidences sur son environnement.

En effet, Il existe déjà des activités similaires sur le site.

Les mesures mises en place pour diminuer les inconvénients ont été présentées dans le chapitre précédent.

Aux vues de l'étude d'incidence, les mesures de suivi envisagées seront la vérification du bon fonctionnement du débourbeur/déshuileur et de l'impact sonore du projet.